REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2015

Par suite d'une convocation en date du 08/04/2015, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BIGIARINI Gino.

Présent(s) : M. BIGIARINI Gino, Maire, Mmes : BADRE Sylvie, BIANCHETTI Sylvie, DESQUILBET Carmen, JACQUOT Odile, LAMBERT Peggy, RIBEIRO Pierrette, STOFFEL Camille, MM : DEJARDIN Jean Michel, DIDIERGEORGE Laurent, LABARRE Pascal, PAPIER Dominique, POIRSON Claude, SOMSON Hervé

Ayant donné procuration : M BADRE Olivier à Mme STOFFEL Camille

Nombres de membres :
- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 14

Date de la convocation : 08/04/2015
Date d'affichage : 08/04/2015

A été nommée secrétaire : Mme BADRE Sylvie

SOMMAIRE
Compte administratif 2014 Budget de la Commune
Compte administratif 2014 Budget Eau et assainissement
Budget Général : conformité du compte de gestion et du compte administratif 2014
Budget Annexe "Eau et Assainissement": conformité du compte de gestion et du compte administratif
Report à nouveau et affectation du résultat 2014 du budget de la Commune
Report à nouveau et affectation du résultat 2014 du Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Budget Général : impôts et taxes
Subventions 2015
Budget Primitif 2015
Budget Primitif de l'Eau et de l'assainissement 2015
Renouvellement ligne de trésorerie
Tarifs dégressifs ALSH vacances de Printemps 2015

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Un point est ajouté à l'ordre du jour concernant la fixation des tarifs ALSH pour les vacances de Printemps 2015.

Compte administratif 2014 Budget de la Commune

réf : 2015-07

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte administratif

Sous la présidence de Monsieur SOMSON Hervé,
Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2014 de la Commune en accord avec le compte de gestion de la trésorerie de Monthermé comme suit :

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 126 004.35
Total des recettes : 1 296 078.68
Résultat de clôture 2014 : excédent de 277 117.51

Section d'investissement :

Total des dépenses : 668 964.61
Total des recettes : 465 069.89
Résultat de clôture 2014 : déficit de 573 688.61
A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstention : 1 : Olivier BADRE)

Compte administratif 2014 Budget Eau et assainissement

réf : 2015-08

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.
Sous la présidence de Monsieur SOMSON Hervé,

Le Conseil Municipal décide de voter le compte administratif 2014 du Budget de l'eau et de l'assainissement en accord avec le compte de gestion de la trésorerie de Monthermé comme suit :

Fonctionnement Budget Eau et Assainissement :

Total des dépenses : 74 303.92
Total des recettes : 372.33
Résultat de clôture 2014 : déficit de 34 814.87

Investissement Budget Eau et Assainissement :

Total des dépenses : 55 213.68
Total des recettes : /
Résultat de clôture 2014 : excédent de 134 201.97
A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstention : 1 : Olivier BADRE)

Budget Général : conformité du compte de gestion et du compte administratif 2014

réf : 2015-09

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur budget général conforme au compte administratif de la Commune 2014.
A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstention : 1 : Olivier BADRE)

Budget Annexe "Eau et Assainissement": conformité du compte de gestion et du compte administratif

réf : 2015-10

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif du budget annexe de l'eau et assainissement 2014.
A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstention : 1 : Olivier BADRE)

Report à nouveau et affectation du résultat 2014 du budget de la Commune

réf : 2015-11

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 du budget de la commune comme suit :
Report à nouveau à l'article 002 : /

Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 277 117.51
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Report à nouveau et affectation du résultat 2014 du Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
réf : 2015-12
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'investissement 2014 du Budget annexe de l'eau et de l'assainissement en report à nouveau à l'article 001: 134 201,97 au Budget Primitif 2015
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Budget Général : impôts et taxes
réf : 2015-13
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal fixe les taux des trois taxes comme suit :
Taxe d'habitation : 16.55 %
Taxe foncier : 7.25 %
Taxe Foncier Non Bâti : 22.62%
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Subventions 2015
réf : 2015-14
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte les subventions conformément à la liste annexée à la présente délibération

Budget Primitif 2015
réf : 2015-15
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2015 de la commune comme suit :
-Section de fonctionnement (par chapitre):
Total des dépenses et des recettes : 1 281 712

-Section d'investissement (par chapitre):
Total des dépenses et des recettes : 849 404.40
A la majorité (pour : 14 contre :1 : Olivier BADRE, abstention : 0)

Budget Primitif de l'Eau et de l'assainissement 2015
réf : 2015-16
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 de l'Eau et de l'Assainissement comme suit :

Section de fonctionnement (par chapitre) :
Total des dépenses et des recettes : 132 520

Section d'investissement (par chapitre):
Total des dépenses et des recettes : 185 017.10
A la majorité (pour : 14 contre :1 : Olivier BADRE abstention : 0)

Renouvellement ligne de trésorerie

réf : 2015-17
Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie a été accordée le 15 juillet 2014 jusqu'au 14 juillet 2015.
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le principe de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Champagne.
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Tarifs dégressifs ALSH vacances de Printemps 2015
réf : 2015-18
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs dégressifs ALSH pour les vacances de Printemps comme suit :
Tarif CCMS-Journée :
Un enfant : 12 €
A compter du 2ème enfant : 10 €
A compter du 3ème enfant et plus : 8 €

Tarif Hors CCMS-Journée :
Un enfant : 13 €
A compter du 2ème enfant : 11 €
A compter du 3ème enfant et plus : 9 €
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Communications diverses :

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h30